

E 2300 Bukarest, Archiv-Nr. 7

*Le Ministre de Suisse à Bucarest, R. de Weck,
au Chef du Département politique, G. Motta*¹

L Confidentiel

Bucarest, 21 novembre 1938

Depuis quelque temps, certains Roumains qui s'intéressent non seulement à la politique européenne, mais aussi à la situation intérieure de notre pays, me parlent avec insistance du «péril national-socialiste» dont la Suisse serait menacée. Plusieurs d'entre eux appartiennent au groupe des démocrates, amis de M. Maniu. Mais des personnages du clan gouvernemental me tiennent des discours analogues. Les uns et les autres semblent accueillir d'une oreille assez sceptique les démentis que j'oppose à leurs propos alarmistes. A les entendre, les poursuites intentées contre certains meneurs, l'interdiction de faire paraître quelques feuilles d'inspiration «totalitaire» seraient autant de symptômes d'une situation dont nos milieux officiels connaîtraient fort bien la gravité tout

1. *Remarque manuscrite de Motta en tête du document*: Communiqué au Conseil fédéral en séance aujourd'hui. 29.11.38, M.

en refusant de l'avouer. Les journaux suisses que je reçois («Bund», «Neue Zürcher Zeitung», «Journal de Genève») me mettent en mesure de combattre ces affirmations. Mais j'ai éprouvé plus d'une fois le sentiment que mes interlocuteurs n'étaient pas entièrement convaincus.

On dirait qu'une propagande dont la direction reste occulte s'efforce de répandre dans le public roumain l'idée que la Suisse, intimidée par des pressions extérieures en même temps que minée par une agitation interne, risque de subir un sort analogue à celui de l'Autriche ou de la Tchécoslovaquie.

Quelle est la source de ces fâcheuses rumeurs? Je n'ai pas pu jusqu'ici l'établir avec certitude. J'ai cependant observé que certains journaux (en particulier le «Bukarester Tageblatt», feuille d'inspiration hitlérienne) relèvent avec satisfaction les prétendus progrès réalisés dans notre pays par les doctrines nationales-socialistes. Par exemple, les mesures prises chez nous pour enrayer l'immigration juive sont interprétées comme une adhésion à la politique antisémite du Reich. Notre attitude à l'égard de la Société des Nations donne lieu aussi à des commentaires tendancieux: bien des gens – les uns avec joie, les autres avec dépit – la regardent comme une sorte de reniement ou tout au moins d'effacement de la démocratie helvétique devant les régimes autoritaires. D'autres encore semblent croire que, par crainte de complications extérieures, la Suisse ne voudra et ne pourra pas réagir aussi énergiquement contre le national-socialisme que contre le communisme. Cela pourrait s'expliquer en partie par le fait que la plupart des journaux roumains ont donné une publicité plus bruyante aux mesures anticomunistes des cantons romands qu'à la résistance opposée en Suisse allemande aux infiltrations du nazisme.

Qu'elle soit inspirée par Berlin, par Rome ou par Moscou, une opinion existe en Roumanie qui nous représente comme plus ou moins résignés à subir, un jour ou l'autre, la loi du plus fort. On s'imagine que nous ne saurons pas empêcher la propagande pangermaniste et antidémocratique de conquérir chez nous des positions de plus en plus importantes et que nous finirons par tomber comme un fruit mûr dans le panier du «Grossdeutschland». Je ne prétends pas, bien entendu, que cette opinion soit déjà très répandue, mais il me semble qu'elle gagne du terrain. Il serait donc opportun de la combattre. A cet effet, je suis tout disposé, si vous le jugez utile, à faire passer dans la presse roumaine des articles dont votre Département me fournirait le texte ou du moins le canevas et qui seraient présentés aux lecteurs comme des «correspondances de Suisse»². Je puis compter sur le concours bénévole de plus d'un directeur de grands quotidiens sympathiques à notre pays et je le mets, ainsi que le mien, à votre entière disposition.

En outre, il serait pour moi du plus grand intérêt d'être exactement renseigné sur la situation réelle, sur la manière dont le Conseil fédéral la juge, sur son programme de défense active³. Cela me permettrait de répondre en toute connaissance de cause aux questions qui peuvent m'être posées.

2. *Remarque manuscrite de Bonna en marge de cette phrase*: Cela me paraît un peu délicat à faire.

3. *Remarque manuscrite de Bonna en marge de cette phrase*: Il faudra faire quelque chose dans ce sens.